

2013/5361 - Réaménagement de la place des Tapis à Lyon 4e - Opération n° 54041001 - Vote de la phase travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'A.P. 2009-3 - Programme 00012 - Montant 1704 500 euros TTC - Signature d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (Direction des Espaces Verts) (BMO du 01/04/2013, p. 0790)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Il s'agit de la place des Tapis. Je vais essayer de raccourcir un peu parce que vous savez tous où elle se trouve et dans quel état on la trouve : un peu fragmentée par des usages multiples et parfois contradictoires, d'où la demande de la Mairie du 4^e d'essayer de lui retrouver une identité, d'en faire un lieu plus convivial et si possible intergénérationnel et qui intègre tous les usages qui existent aujourd'hui sauf le stationnement de surface pour les voitures et inversement, qui privilégie les déplacements piétons dans l'avenir.

C'est un dossier qui avait commencé de manière dynamique, chacun s'effrayant évidemment de ce qu'il perdrait et pas de ce qu'il trouverait. Et puis, il y a eu un énorme travail de concertation. Et je voulais tirer un coup de chapeau : il y a eu des ateliers, des réunions avec les commerçants, des réunions avec les riverains, avec l'ABF, avec les futurs gestionnaires... Plus d'une vingtaine de réunions. Je voulais remercier Gérard Claisse également et les services de la mairie du 4^e, de la mairie centrale, de la voirie... et finalement, on a abouti à un dossier consensuel ou relativement consensuel, tant mieux.

M. LE MAIRE : Mme Nora Berra twitte. Je le rappelle parce que comme je connais, je dis.

M. BUNA Gilles, Adjoint : C'est parce qu'on est tous rassurés, il n'y a pas d'argent caché dans les Ministères !

Vous aviez déjà voté une convention de maîtrise d'ouvrage unique et vous aviez également voté une ligne de crédit : 5,7 millions d'euros. Je crois que la Ville de Lyon avait payé des études et en fonction de celles-ci, on vous demandera de réévaluer la part de la Ville de Lyon. Ce n'est pas énorme : ça passe de 1 848 000 euros à 1 953 000 euros parce qu'il y a des déplacements d'œuvres d'art (ce n'est pas la fontainerie qui engendre des surcoûts, pas pour le moment en tout cas), les équipements liés à la vogue qu'il faudra transférer qui coûtent un peu plus chers que prévu.

Je voudrais préciser que la vogue restera pendant cette année et l'année prochaine et si elle doit déménager, elle déménagera de cet espace là et ira plus loin, au plus grand bonheur des riverains qui se trouvent dans l'emplacement actuel. Mais plus loin, c'est très près.

M. LE MAIRE : Monsieur Kimelfeld, vous qui êtes très près !

(Sourires.)

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Oui, très près de la vogue et très près de la place des Tapis.

Juste pour me faire ici le porte parole des élus du 4^e arrondissement, toutes tendances confondues, qui ont, par leur vote en Conseil d'arrondissement, souligné la qualité de ce projet mais aussi, le porte parole des Croix-Roussiens et Croix-Roussiennes qui ont assisté très nombreux à la concertation menée de main de maître, comme d'habitude, par Gérard Claisse et qui ont pu déjà constater à l'évocation du projet que leur contribution pèse sur la réalisation de cette place des Tapis. Il sera donc d'autant plus facile à nos concitoyens de s'approprier ce nouvel espace public, d'en définir de nouveaux usages et le résultat sera conforme, je crois, aux attentes des Croix-Roussiens.

Nous nous réjouissons donc de ce nouvel aménagement. Bien évidemment, nous réfléchissons à l'implantation de la vogue en liens étroits notamment avec Jean-Louis Touraine et Marie-Odile Fondeur.

On se réjouit de ce nouvel aménagement parce qu'il va, avec la végétalisation du boulevard des Canuts, avec le nouveau mur des Canuts, enrichir la qualité des espaces publics du 4^e arrondissement et je crois qu'il rendra tout simplement la vie plus agréable sur le Plateau.

J'invite Mme Berra à venir de temps en temps sur le Plateau pour respirer le bon oxygène qui la détendra avec beaucoup de bonheur.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)